

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES A DESTINATION DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DE LA CLINIQUE DE L'ANJOU

Enlèvement, Transport et Livraison des Produits

1. Engagement environnemental

La Clinique de l'Anjou est certifiée ISO 14001 V2015, management environnemental pour l'ensemble de ses activités. Elle est également certifiée ISO 9001 V2015, management de la qualité pour son unité de stérilisation et d'endoscopie.

A ce titre, elle préconise à tous ses fournisseurs et prestataires de se positionner dans une démarche de développement durable et d'amélioration continue de la qualité. Pour mesurer ce niveau d'engagement, la Clinique de l'Anjou se donne le droit d'évaluer ses prestataires notamment au regard des performances environnementales. Ceux-ci s'engagent ainsi à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité du produit/service, adapter un comportement éthique et ainsi contribuer à la qualité du produit fourni ou du service rendu.

2. Maintenance des véhicules

Les prestataires s'engagent à réaliser l'entretien ou à s'assurer de l'entretien régulier de leurs véhicules utilisés pour le transport des marchandises qui nous sont destinées, de leur état de fonctionnement optimal pour une consommation minimale.

3. Conditionnement et livraison des produits

- ✓ *Conditionnement des marchandises*
 - La réduction des déchets d'emballage est une priorité
 - Les emballages des produits seront adaptés au plus près de la dimension de leur contenu pour respecter la compatibilité contenant / contenu.
 - Dans la mesure du possible, les emballages sont constitués de matières recyclables.
- ✓ *Enlèvement, déchargement et livraison*
 - Les opérations de chargement et de déchargement se déroulent en présence d'un employé de la clinique
 - Afin de limiter les nuisances sonores, d'éviter une surconsommation d'énergie et de pollution de l'air, le moteur des véhicules doit être systématiquement arrêté pendant le temps de stationnement (l'usage de l'avertisseur sonore est interdit sur le site)
 - Les véhicules seront équipés d'un kit d'urgence afin de nettoyer le sol en cas de fuite de lubrifiant et/ou de carburant
- ✓ *Transport*
 - Les produits livrés voyagent aux risques et périls du prestataire qui souscrit le contrat de transport adéquat ainsi que les assurances nécessaires

4. Qualité des produits

- ✓ Les fournisseurs d'équipements proposeront en priorité des produits les moins énergivores et générant le moins d'impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie,
- ✓ Les fournisseurs de produits d'entretien s'engagent à transmettre la dernière version de la fiche de données de sécurité (FDS) lors du référencement de leurs produits.

5. Consignes données aux prestataires et sous-traitants

- ✓ Les prestataires fourniront tout moyen de prévention et de secours (extincteurs, balisage, absorbants ...) nécessaires à leur intervention,
- ✓ Les prestataires s'engagent à fournir, au responsable du service technique de la Clinique de l'Anjou, avant le commencement des travaux, la liste exhaustive des produits dangereux prévus sur le chantier ainsi que leur fiche de données de sécurité (FDS),
- ✓ L'ensemble des matériels et engins utilisés par les prestataires sur le site seront conformes à la réglementation. Dans le cas contraire, la Direction de la clinique pourra les en exclure.
- ✓ Toutes les mesures seront prises pour maîtriser les consommations d'eau et d'électricité, ainsi que les émissions de poussières, le bruit et les odeurs,
- ✓ Les produits liquides seront stockés sur des rétentions adaptées,
- ✓ Les prestataires prendront en charge l'évacuation et l'élimination des déchets liés à leur activité, ainsi que le nettoyage de la zone dans laquelle ils sont intervenus.